

EYRAGUES

D.I.C.R.I.M

Informé c'est prévenir



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ÉDITION 2022

DOCUMENT A CONSERVER



RISQUES CLIMATIQUES

-  Chute de neige et vague de froid Pages 6 et 7
-  Tempête et orage violent Pages 8 et 9
-  Canicule Pages 10 et 11

RISQUES SANITAIRES

-  Covid 19 et variole du singe Page 12
-  Moustique tigre Page 13

RISQUES TECHNOLOGIQUES

-  Transport de matières dangereuses Pages 14 à 17

KIT D'URGENCE Pages 18 et 19

RISQUES NATURELS

-  Inondation et rupture de barrage Pages 20 à 23
-  Mouvement de terrain Page 24
-  Séisme Pages 25 à 27
-  Feu de forêt Pages 28 à 31

RISQUES DE TERRORISME

-  Comportement face à une attaque terroriste Pages 32 et 33

NUMEROS UTILES ET PRINCIPALES CONSIGNES Pages 34 et 35

DICRIM - Octobre 2022

Directeur de la publication : *Michel Gavanon*

Coordination : *Commission solidarité* - Photos : *Mairie d'Eyragues et X*

Conception - Réalisation : *Kojiprint* - Impression : *Imprimerie Vallière*

Numéro ISSN : en cours - Dépôt légal : à parution

Dicrim imprimé en 1900 exemplaires

Cet été, la canicule et la sécheresse ont frappé de plein fouet notre pays, provoquant de véritables catastrophes illustrées par des incendies à répétition. Nul n'a oublié les images de la Montagnette, dévastée par les flammes en dépit du remarquable engagement des pompiers des Bouches-du-Rhône, notamment. Si l'environnement a été violemment impacté, l'humain a été préservé. Mais tout porte à croire que de telles scènes peuvent se reproduire, avec un autre risque naturel permanent dans notre région : les inondations. Garantir la sécurité des personnes et des biens. Voilà l'une des nombreuses prérogatives du Maire. Or, face aux multiples dangers du quotidien auxquels nous sommes confrontés, il a le devoir de sensibiliser la population sur les mesures de prévention et les comportements à adopter. C'est précisément le rôle de ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui invite chacune et chacun d'entre nous à se doter d'un kit d'urgence. De quoi appréhender l'avenir avec sérénité...



Michel Gavanon
Maire d'Eyragues

Organisation de la sauvegarde des populations

LE MAIRE

- Prend en charge les mesures de prévention
- Alerte et informe la population
- Met en œuvre le plan d'organisation : Plan Communal de Sauvegarde (création de la Cellule de Crise Communale)
- Coordonne les actions des différents services d'intervention

LE PREFET

- Se substitue au Maire lorsque les moyens communaux sont insuffisants, ou en raison de la gravité et de l'étendue de la situation
- Mobilise et réquisitionne tous les moyens nécessaires aux secours
- Met en œuvre le plan d'organisation des secours : dispositifs Orsec, Novi (nombreuses victimes)...

A L'ECOLE

- Les établissements scolaires d'Eyragues disposent d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), déclenché en cas d'évènement majeur.
- Sauf contre-ordre, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le corps enseignant est compétent pour assurer leur sécurité en attendant les secours.

Qu'est-ce que le DICRIM ?

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Document obligatoire

Cadre législatif : dans le respect du droit à l'information de chaque citoyen sur les risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, un DICRIM (codifié dans les articles L125-2 ; L125-5 et L563-3 du code de l'environnement) doit être établi.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique (liée à l'activité humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'information préventive : un devoir envers la population

L'information préventive doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, les bons comportements ou réactions en cas de danger, ou d'alerte, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour être acteur de sécurité. Elle contribue à construire une mémoire collective, assurer l'entraide et renforcer le lien social.

Le Plan Communal de Sauvegarde

L'objectif du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est de mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive en cas d'évènements graves, afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et services existants, afin d'optimiser la réaction, en créant la CdCC (Cellule de Crise Communale).

L'alerte par la sirène communale

Le début de l'alerte :

Le signal dure 3 fois 1 minute 41 secondes espacées de 5 secondes, en cas de danger immédiat (accident majeur, grande catastrophe...), le signal d'alerte est déclenché par la Commune et a pour but d'attirer rapidement l'attention de la population.

La fin de l'alerte :

La sirène émet un signal continu de 30 secondes.

Autres moyens d'appel

En fonction des événements, cette alerte peut être complétée ou remplacée par d'autres dispositifs :

- Sirènes ou haut-parleurs montés sur les véhicules de la Police Municipale et des services de la Mairie
- Porte à porte / appels téléphoniques (GEDICOM)
- Les médias : radio (France Bleu Provence 103.6 FM - France Bleu Vaucluse 98.8 FM)
Ils permettent de diffuser des consignes spécifiques à la population.

GEDICOM

Afin de pouvoir avertir très rapidement, par téléphone, la population concernée en cas de crise, la Commune est dotée du système GEDICOM. Pour rendre ce service le plus efficace possible, et recevoir les alertes, **merci de mettre à jour vos coordonnées auprès de la mairie**, notamment :

- Si vous êtes installés depuis peu sur la Commune
- Si vous êtes sur liste rouge
- Si vous avez changé de numéro de téléphone fixe ou de portable
- Si vous avez un numéro à rajouter

RISQUES CLIMATIQUES

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et à 16h, ou plus fréquemment selon l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent.

Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont : vent violent, vague-submersion, pluie-inondation, inondation, orage, neige-verglas, avalanche, canicule, grand froid.

Rendez-vous sur www.meteofrance.com



Chute de neige Vague de froid

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- Protéger les installations du gel et saler devant votre domicile
- Stationner votre véhicule hors des voies de circulation afin de faciliter l'intervention des véhicules de déneigement
- Prévoir des couvertures, des vêtements chauds, des bougies et quelques provisions appropriées, en cas de coupure d'électricité



PENDANT

- Eviter dans la mesure du possible les déplacements. Si vous devez vous déplacer, se renseigner sur les conditions de circulation, signaler votre départ et votre destination à vos proches, et prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée
- Eviter les expositions prolongées au froid, au vent et les sorties aux heures les plus froides
- Veiller à un habillement adéquat

APRES

- Vérifier l'état de vos toitures, attention aux chutes de branches
- Ne toucher en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
- Déneiger rapidement devant votre domicile pour éviter la formation de glace, et faciliter la sortie éventuelle de votre véhicule
- Recenser les dégâts éventuels de vos installations, prendre des photos.
Les déclarer à votre assureur

MESURES PRISES PAR LA MAIRIE D'EYRAGUES

Equipements et matériels à disposition du personnel des Services Techniques Municipaux pour intervention :

- 1 tractopelle + 1 lame
- 3 véhicules légers
- 1 poids lourd équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse
- 3 lames de déneigement supplémentaires peuvent être utilisées sur des tracteurs agricoles
- 1 chariot élévateur
- Tronçonneuses
- Pelles / Balais
- Stockage de sel



Tempête Orage violent

AVANT

- Consulter régulièrement les bulletins d'alerte : **www.meteofrance.com**
- Placer à l'intérieur de votre habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...). Projetés par le vent, ils pourraient être dangereux pour les personnes
- Fermer portes et volets
- Arrêter les activités de loisirs de plein air
- Préparer un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche...), détaillé dans le Guide de préparation aux situations d'urgence (lire en pages 18 et 19)
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de votre logement (attention au monoxyde de carbone)

Que faire en cas d'intempéries ?

En cas d'orage

Si vous êtes obligé de vous déplacer :

- Soyez très prudent
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Roulez doucement
- Si vous êtes dehors, ne vous mettez pas sous un arbre

Pendant la tempête

- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités, dans les médias et sur les réseaux sociaux
- Rester chez vous et fermer portes, fenêtres et volets
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques
- Se renseigner sur l'éventuel risque de submersion / d'inondation, en consultant régulièrement les sites de Météo France et Vigicrues
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

Après la tempête

Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.

- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre
- Faire réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Évaluer les dégâts et les points dangereux. S'en éloigner
- Apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées
- Se mettre à la disposition des secours
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson...), s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable et dans tous les cas, faire couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné
- En cas d'utilisation de l'eau d'un puits privé, se renseigner également auprès de la Mairie avant de le remettre en service et de l'utiliser à nouveau pour des usages alimentaires. Faire procéder à une analyse de l'eau en laboratoire
- Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés et les jeter en cas de doute

Informez les autorités de tout danger observé.



Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Comment se protéger ?

- Fermer volets, fenêtres, portes, rideaux, exposés au soleil
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif : essentiellement de l'eau, des fruits pressés éventuellement. Eviter sodas et autres boissons sucrées (jamais d'alcool), ainsi que les boissons à forte teneur en caféine (diurétiques)
- Revêtir des vêtements amples, légers, clairs... et préférer le coton qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration
- Utiliser un brumisateuseur sur les parties découvertes du corps, les ventiler à l'aide du ventilateur. A répéter autant de fois que l'on veut lorsque l'on est sec
- Douches répétées et fraîches (mais non froides)
- Pendant les heures les plus chaudes, se reposer dans un lieu frais
- Proscrire tout effort physique (sport, jardinage, bricolage...)
- Reporter ce qui est urgent aux heures fraîches
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches ou de personnes vivant seules. Si besoin demander de l'aide aux voisins
- Si l'on doit travailler à l'extérieur, boire régulièrement, mouiller le tee-shirt et la casquette, s'asperger d'eau lorsque les vêtements sont secs

L'organisme commence à souffrir de la chaleur :

Signaux

- maux de tête, nausées après exposition directe au soleil

Signification

insolation =
forme mineure
de coup de chaleur

Actions à mettre en place

- se mettre dans un lieu frais
- s'asperger d'eau et ventiler
- prendre un bain frais (mais pas froid) si possible

*Appeler le 15 si les
symptômes s'aggravent
ou persistent.*

Un des signes suivants

- température supérieure à 39°C
- maux de tête violents
- nausées, vomissements
- propos incohérents
- perte de connaissance
- convulsions

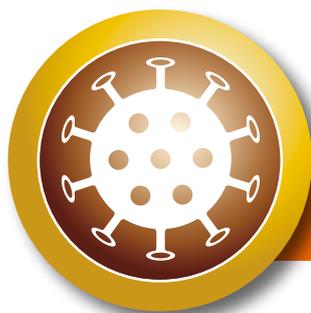
Coup de chaleur

Il peut survenir
dès les premiers jours
de chaleur

Appeler le 15

En attendant les secours :

- placer le sujet au frais, lui enlever ses vêtements
- l'asperger d'eau, créer un courant d'air au plus près possible de la personne
- poser des sacs de glaçons sur les bras et les cuisses



Covid-19

Les coronavirus sont une famille de virus susceptibles d'être à l'origine d'un large éventail de maladies. Chez l'être humain, ils provoquent des infections respiratoires, allant d'un rhume banal à une infection pulmonaire sévère, responsable de détresse respiratoire aiguë. Pour réduire le risque de contamination et protéger les personnes les plus fragiles, pensez à maintenir les gestes barrières, à vous laver les mains régulièrement, à aérer vos espaces de vie (personnels et professionnels)...

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur le Covid-19, les recommandations du Gouvernement et le point sur la situation sanitaire en cliquant sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus



Variole du singe

Au 12 juillet 2022, 912 cas confirmés de Monkeypox (ou variole du singe) ont été rapportés en France. Le virus se transmet lorsqu'une personne entre en contact avec un animal, un être humain ou des matériaux contaminés par le virus. Il pénètre alors dans l'organisme par une lésion de la peau (même non visible), des voies respiratoires ou des muqueuses.

Quels modes de contamination interhumaine ?

- contact direct avec les lésions cutanées ou les muqueuses d'une personne malade
- gouttelettes (salive, éternuements, postillons...)
- rapports sexuels (avec ou sans pénétration)

L'incubation de la maladie peut aller de 5 à 21 jours. La phase de fièvre dure environ 1 à 3 jours. Le malade doit s'isoler. La maladie guérit le plus souvent spontanément, au bout de 2 à 3 semaines, parfois 4.

Que faire en cas de symptômes ?

En cas d'apparition de symptômes (fièvre et éruption cutanée avec des vésicules), contacter votre médecin traitant ou un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les VIH, des hépatites virales et des IST.



Piqûre du moustique tigre



Le "moustique tigre" (*Aedes Albopictus*) est originaire d'Asie, vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. En métropole, ce moustique s'est développé de manière significative depuis 2004 : ce sont désormais 67 départements (contre 30 seulement en 2017) qui sont concernés.

Certaines espèces de moustiques autochtones peuvent être vectrices du virus West Nile (plusieurs cas d'infection humaine et équine ont été signalés dans notre région), ou de parasites responsables du paludisme.

Des moyens de prévention

Dans les départements colonisés par le moustique vecteur, un arrêté préfectoral définit chaque année les zones de lutte contre les moustiques et leurs larves, ainsi que les actions à mener. En dehors des opérations de démoustication réalisées autour des habitations des malades et autour des établissements de santé, il n'y a pas d'action systématique de désinsectisation hors contexte épidémique.

- supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et autour de son habitat (les zones d'eau stagnante comme les dessous de pots, les déchets, les gouttières...) et ne pas oublier que tout déchet vert peut représenter un réceptacle et abriter des œufs
- porter des vêtements longs et amples
- utiliser des répulsifs en prenant au préalable l'avis de son médecin ou à défaut de son pharmacien, car certains produits sont déconseillés aux femmes enceintes et aux enfants (la citronnelle est par exemple déconseillée chez les bébés)
- installer des moustiquaires de berceau... Aucune mesure n'est efficace à 100% ; c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de diminuer la transmission.

Symptômes

Le chikungunya est une maladie le plus souvent bénigne qui entraîne souvent une grande fatigue, ainsi que des douleurs qui peuvent persister plusieurs semaines. Il faut consulter son médecin en cas d'apparition de fièvre et de douleurs articulaires survenant après une piqûre de moustique.



Transport de matières dangereuses

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine, et plus précisément, à la manipulation, au transport ou au stockage de matières dangereuses pour la santé et l'environnement (exemples : risques industriel, nucléaire, biologique...).

Le transport de matières dangereuses, en surface (route D571 Avignon - Saint-Rémy et route D29 Verquières - Graveson), en sous-sol (Gaz-Oléoduc), comme les autres risques majeurs, peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement.

Par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, une matière dangereuse peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

Les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques (carburant, gaz, engrais...).

Quels sont les risques ?

- Une explosion (effets à la fois thermiques et mécaniques ressentis dans un rayon de plusieurs centaines de mètres)
- Un incendie (brûlures, asphyxie et intoxication liées aux fumées toxiques)
- Une contamination de l'air (nuage toxique), de l'eau ou du sol provenant d'une fuite de produit toxique ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique)

Connaître la signalisation des produits

Signalisation orange sur laquelle on peut lire :

X886 → Le numéro d'identification du danger lié au produit

1831 → le numéro ONU permettant d'identifier le produit concerné

Plaque étiquette annonçant le type de danger

Exemples



Matière inflammable



Matière radioactive

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

18
112
15
114



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

Agir en cas d'accident

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte en téléphonant aux Sapeurs-Pompiers (composez le 18), à la Police ou la Gendarmerie (le 17). Préciser le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre approximatif de victimes et, dans la mesure du possible, le numéro d'identification du danger, le numéro ONU du produit, ainsi que la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment clos à proximité immédiate (confinement), ou quitter rapidement la zone (éloignement)
- Se laver à l'eau en cas d'irritation, retirer ses vêtements et se changer si c'est possible
- Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes

Si les services de secours demandent de se mettre à l'abri :

- Respecter les consignes de base, c'est-à-dire :
 - boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...),
 - arrêter la ventilation et la climatisation, éviter toute flamme ou étincelle
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité
- Se rendre de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale et ne pas encombrer les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours.
- Ecouter la radio et ne sortir qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation

Si l'ordre d'évacuer est donné :

- Rassembler ses affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments
- Couper le gaz et l'électricité
- Suivre strictement les consignes données par les services de secours
- Fermer à clé les portes extérieures
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé
- Dans tous les cas, rester à l'écoute des autorités et respecter les consignes délivrées dans les médias (France Bleu, France Info, France Télévision...), les sites et réseaux sociaux de la Préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement

Agir après :

- A la fin de l'alerte, aérer le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri
- Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques
- Sans autorisation des autorités, ne consommer aucun aliment (fruits et légumes ou tout produit issu d'animaux d'élevage dont lait, viande, œufs) provenant de la zone éventuellement contaminée





BOUGIES

avec allumettes ou briquet



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus :
gouvernement.fr/risques



Inondation et rupture de barrage

On distingue quatre types d'inondation :

- Montée lente des eaux par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique
- Formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes
- Ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilité des sols
- Rupture du barrage de Serre-Ponçon : la Commune d'Eyragues est concernée par un risque de ruissellement urbain généré par le déversement du canal de la Reyrade. Notre Commune est à une très grande distance des barrages de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix ; cependant, une rupture totale de l'un de ces barrages produirait une onde de submersion susceptible de toucher la Commune. Cette onde mettrait plusieurs heures pour nous atteindre, laissant ainsi le temps d'organiser une évacuation des zones menacées.

Règlementairement :

Notre Commune n'est pas soumise au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), document qui règlemente l'urbanisation.

Les mesures prises par la Commune :

- Réalisation de 5 bassins principaux de rétention (voir détails et carte ci-contre)
- Nettoyage des fossés et roubines
- Procédure de vigilance météorologique qui permet aux autorités de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir
- Diffusion sur le site : www.eyragues.fr
le blog : www.journal-eyragues.com et la page **Facebook** 

Bassins de rétention :

A la suite du déploiement du plan général d'aménagement hydraulique du bassin du Vigueirat central (1988), deux premiers bassins de rétention ont été réalisés sur le canal de la Reyrade. Ce dernier prend sa source sur le plateau de la Petite Crau, et se jette dans le Réal, au niveau du village :

Bassin de la Reyrade (1) : 8 000 m³

Bassin du Mas de Rollinde (2) : 30 000 m³

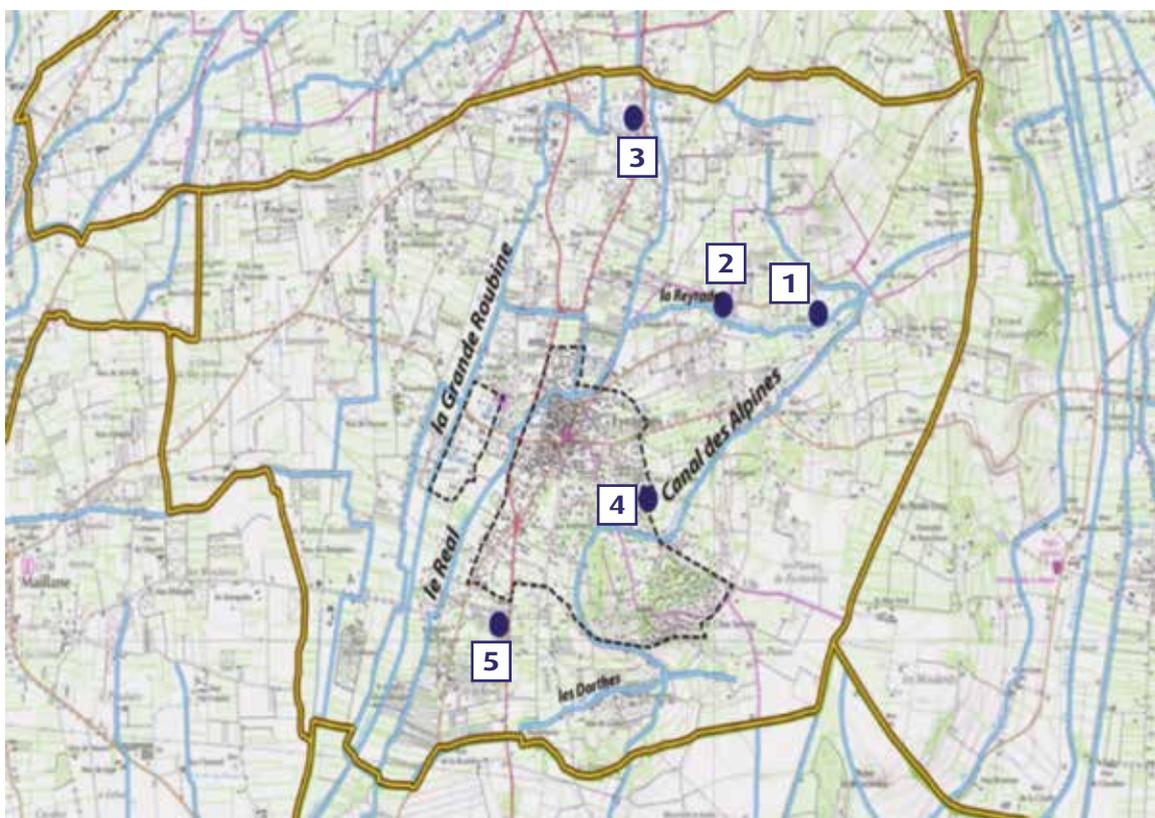
Un troisième bassin, réalisé dans le **Nord de la Commune (3)**, sert à réguler l'apport des eaux du Réal, à la suite des imperméabilisations de la Commune de Châteaurenard.

Sa capacité est de 60 000 m³.

Le quatrième bassin réalisé (20 000 m³) est un tamponnement (ouvrage destiné à stocker temporairement les eaux, lors des pluies, avant de les restituer au milieu récepteur dans des conditions acceptables). Ce bassin se situe au **Clos Serein (4)** et permet de réguler les éventuelles inondations dans la partie Est de la Commune.

Enfin, le dernier bassin aux **Craux Sud (5)** a été réalisé, afin de drainer les eaux de pluie du secteur Sud-Ouest de la Commune, et de ce futur nouveau quartier, dans un objectif de régulation, toujours en lien avec l'exutoire du Réal.

Représentation cartographique des 5 principaux bassins



RISQUES NATURELS

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer des risques et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
- Amarrer les cuves. Couper l'électricité et le gaz
- Surélever les meubles, mettre hors d'eau objets précieux, documents personnels, matières dangereuses ou polluantes
- Repérer les stationnements du (des) véhicule(s) hors zone inondable
(1) Sur place – (2) Dans le cas d'une éventuelle évacuation
- Prévoir les équipements minimums :
radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels (titres de propriété, contrats d'assurance), médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures, pour une éventuelle évacuation (chez des proches ou dans un lieu d'hébergement prévu par la Cellule de Crise Communale)

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE D'INONDATION**

consignes en cas d'inondation

 <p>▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations</p>	 <p>▶ montez à pied dans les étages</p>	 <p>▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer</p>
 <p>▶ fermez le gaz et l'électricité</p>	 <p>▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités</p>	 <p>▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux et des consignes par radio ou auprès de la Mairie
- Se réfugier dans les étages supérieurs ou les points hauts (colline...)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture), les victimes dans ce cas sont plus nombreuses
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher les enfants à l'école
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
Un numéro vert sera mis en service par la Mairie afin de générer plus d'appels entrants (Info. GEDICOM)

APRES

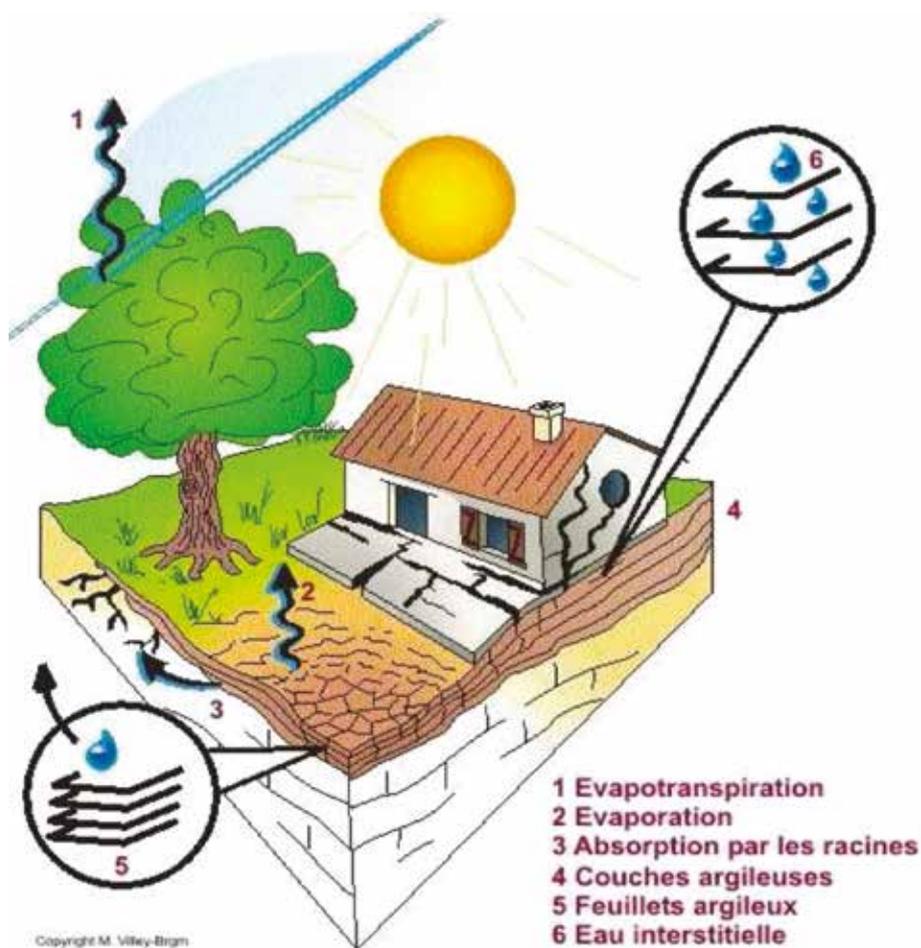
- Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage)
- Ne rétablir l'alimentation électrique qu'après vérification complète des circuits par un professionnel
- Chauffer ensuite dès que possible
- Avant tout nettoyage, prendre des photos et faire la déclaration de sinistre auprès de son assureur
- Faire expertiser le(s) véhicule(s) inondé(s) avant utilisation



Mouvement de terrain

Retrait / gonflement des argiles :

Ce risque provoque des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres sur le bâti. Avant de construire, il est conseillé de consulter le document d'urbanisme de la Commune et recommandé d'effectuer une étude de sol.



L'aire d'étude du P.P.R. (Plan de Prévention des Risques) s'étend sur la totalité du territoire de la Commune située en zone bleue (B2 moyennement exposée).

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2007 a été prescrit l'établissement d'un P.P.R. pour le risque "mouvements de terrain – retrait / gonflement des argiles".



Séisme

Les dommages aux constructions, bâtiments, réseaux d'eau ou de gaz, d'électricité, de communication, de transport, et l'atteinte aux populations, dépendent de la force du séisme, de la localisation de son épicentre et de sa profondeur.

Aux faibles intensités, la population ressent des secousses sans qu'il y ait des dommages pour les constructions. **Plus d'informations sur www.georisques.gouv.fr**

Les secousses sismiques peuvent induire des glissements de terrain, des coulées de boue, des chutes de blocs de pierre, un affaissement brutal des cavités souterraines, une réorganisation des cours d'eau. Les sols sableux ou limoneux, les remblais, peuvent se liquéfier et ne plus supporter les éventuels ouvrages ou constructions.

La Commune d'Eyragues est située dans une zone de sismicité 3 (modérée) sur une échelle de 5.



Reptation (glissement)



Eboulement



Coulée de boue



Glissement de terrain

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Privilégier les constructions parasismiques, conformément au règlement d'urbanisme local
- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Repérer les divers endroits où l'on pourra se mettre à l'abri

PENDANT

- Après la première secousse, se méfier des répliques
- Si vous êtes à l'intérieur :
 - se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
 - ne pas prendre l'ascenseur
- Si vous êtes à l'extérieur :
 - s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, lignes électriques...)
 - fuir latéralement l'effondrement. Se réfugier sur les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur vos pas
- En voiture : s'arrêter si possible à distance des constructions, des lignes électriques et ne pas descendre, si possible, avant la fin des secousses

APRES

- A l'intérieur : couper l'eau, l'électricité, le gaz ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, prévenir les autorités
- Evacuer le plus rapidement possible
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ecouter la radio
- Rejoindre le lieu de regroupement établi par les autorités compétentes (le Maire, les Pompiers...)
- Se mettre à la disposition des secours
- Dès le danger de répliques éventuelles écarté, évaluer les dégâts et commencer à constituer votre dossier pour les assurances en attendant l'expertise

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE SISMIQUE**

consignes en cas de tremblement de terre

<p style="text-align: center;">PENDANT protégez-vous la tête avec les bras</p> <p>à l'intérieur  abritez-vous sous un meuble solide</p> <p>à l'extérieur  éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p> <p>si vous êtes en voiture restez-y</p>	<p style="text-align: center;">APRES</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>fermez le gaz et l'électricité</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p>évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>écoutez la radio respectez les consignes des autorités</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">rejoignez le lieu de regroupement</p>
--	--



Feu de forêt

La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis :

- un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler
- une source externe de chaleur (flamme ou étincelle)
- de l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu

Et surtout ne jamais jeter de cigarettes ou de mégots dans la nature !

Mesures de gestion du risque feu de forêt :

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Pour protéger les promeneurs et les sites, la présence de personnes dans les massifs forestiers et les travaux à proximité sont réglementés par l'arrêté préfectoral n° 13-2018-05-28-005 du 28 mai 2018 pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre. La surveillance forestière estivale des massifs forestiers est assurée par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...

Retrouvez le niveau de risque par massif sur www.bouches-du-rhone.gouv.fr

	Présence	Usage d'engins	Emploi du feu
Vert		Autorisé sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction approprié	
Jaune		5h → 13h Autorisé sur la plage horaire de 5 h à 13 h sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction prévu par l'arrêté préfectoral.	
Orange		INTERDIT (sauf cas spécifiques)	
Rouge		INTERDIT (sauf cas spécifiques)	

AVANT : s'organiser et anticiper

- repérer les chemins d'évacuation, les abris
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...)
- débroussailler
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

PENDANT : se mettre à l'abri

- si vous êtes témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible
 - attaquer le feu, si possible
- dans la nature :
 - s'éloigner dos au vent
 - si l'on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
 - à pied, rechercher un écran (rocher, mur...)
 - ne pas sortir de sa voiture
- une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres
 - occulter les aérations avec des linges humides
 - rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après

APRES : respecter les consignes

- éteindre les foyers résiduels

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE	L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE
 <ul style="list-style-type: none">dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuationarrosez les abords	 <ul style="list-style-type: none">rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
 <ul style="list-style-type: none">fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	 <ul style="list-style-type: none">fermez volets, portes et fenêtrescalfeutrez avec des linges mouillés

 ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

ne sortez pas sans ordre des autorités

LES REGLES DE BASE POUR TOUS

→ Une installation électrique saine, sans surcharge des circuits sur une même prise permet de limiter les risques d'incendie. Il est important de faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité. Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux.

Ils sont responsables d'1 incendie sur 4 : prise multiple utilisée en surpuissance, fil de lampe abîmé, lampadaire halogène sans grille, abat-jour en papier...

→ Vérifier le tuyau de gaz tous les ans

→ Des installations de chauffage régulièrement entretenues : la cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (obligatoire pour les assurances habitation et surtout si on chauffe au fioul ou au bois). Le meilleur procédé reste le ramonage mécanique effectué par des professionnels qualifiés

→ Pas de stockage inutile de combustibles (cartons, papiers) et de produits inflammables (alcool, essence...) surtout à proximité des sources de chaleur. Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, bougies, plaques chauffantes...

→ Dans la cuisine, attention à l'huile sur le feu, au grille-pain... ainsi qu'à tout appareil électrique. Ne pas laisser branchés les appareils électroménagers qui sont inutilisés

→ Dans la chambre, ne jamais fumer au lit. Eteindre complètement les cigarettes.

Des incendies se déclarent alors que les personnes s'endorment avec une cigarette allumée

→ Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer la cheminée ou le barbecue.

Protéger les foyers ouverts d'une grille pare-feu

→ Avoir un extincteur chez soi





Fort de 22 pompiers volontaires, le centre de secours d'Eyragues cherche à recruter et dispose à ce jour de 7 véhicules :

- 1 VSAV (*Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes*)
- 1 CCFM (*Camion Citerne Feux de Forêt Moyen*)
- 1 CCF (*Camion Citerne Feux de Forêt*)
- 1 VLTT (*Véhicule de Liaison Tout-Terrain*)
- 1 VPSI (*Véhicule Polyvalent de Surveillance et d'Intervention*)
- 1 VTU (*Véhicule Tout Usage*)
- 1 VTUL (*Véhicule Tout Usage Léger*)





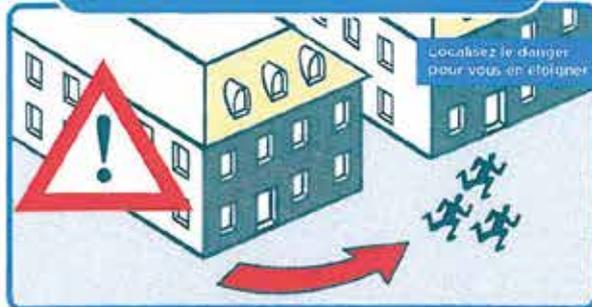
Attaque terroriste

- La première réaction à avoir est de s'échapper. Identifiez d'où vient le danger pour vous en éloigner. Penchez-vous ou courbez-vous pour vous abriter. Alerte les personnes autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans la zone de danger.
- Si vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous à double tour, barricadez avec des meubles ou objets lourds. Eteignez toutes les lumières et coupez le son de tous les appareils. Allongez-vous au sol, éloignez-vous des ouvertures en rampant. Abritez-vous derrière un obstacle solide (pilier, mur, voiture...). Coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.
- Dès que vous êtes en sécurité, alertez les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112, et obéissez-leur. Au téléphone, ne paniquez pas, précisez le lieu exact de l'attaque, le nombre et la description des assaillants, le type d'arme(s) utilisée(s), le nombre estimé de victimes.
- Une fois les forces de l'ordre arrivées, ne courez en aucun cas dans leur direction, gardez les mains levées ouvertes et bien visibles, sans faire de mouvement brusque.
- Si vous attendez les secours et les forces de l'ordre, et si vous êtes en sécurité, vous pouvez sauver des vies en réalisant les gestes d'urgence.
- S'il y a saignement, appuyez fortement dessus, en utilisant un linge propre. Maintenez la pression sur la blessure jusqu'à ce que les secours prennent le relais.
- Si vous n'êtes pas encore en sécurité, ou si la blessure saigne abondamment, effectuez un garot. Pour cela, faites un nœud coulissant à la racine du membre concerné, à l'aide d'une écharpe, une cravate ou une ceinture. Dans tous les cas, aidez la personne à s'installer dans la position dans laquelle elle se sent le mieux.
- Si la plaie est sur le thorax, mettez-la en position assise ou semi-assise. Pour une plaie au ventre, en position allongée.
- Si la personne est inconsciente, ou si elle perd connaissance, tournez-la sur le côté, comme si elle dormait en chien de fusil, en Position Latérale de Sécurité (PLS). Faites en sorte qu'elle puisse respirer correctement.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

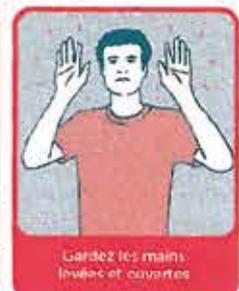
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

NUMÉROS UTILES

Mairie d'Eyragues : 04 90 24 99 00

Police Municipale : 04 90 24 99 07

Pompiers : 18 - Samu : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112 (depuis un mobile)

Numéro d'urgence

pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 (appel ou sms)

Gendarmerie : 17 ou 04 32 61 96 40

Cabinet Médical : 04 90 94 12 32

Pharmacie d'Eyragues : 04 90 94 12 41 (garde : 3237)

Samu social la Croix Rouge à Châteaurenard : 04 90 94 36 30

Unité de santé des Alpilles (Urgences) à Saint-Rémy : 09 86 61 00 91

Les Restos du Cœur à Saint-Rémy : 04 88 61 47 10

Prévention du suicide : 3114 (appel confidentiel et gratuit, accessible tous les jours, 24h/24) ou www.3114.fr

Prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être : 119

Violences Femmes Info :

3919 (appel confidentiel et gratuit, accessible tous les jours, 24h/24) ou arretonslesviolences.gouv.fr

Ecoutez la radio :

97.4 FM – France Inter

103.6 FM – France Bleu Provence

98.8 FM – France Bleu Vaucluse



Les principales consignes d'urgence :

- Ecouter les consignes des autorités
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école (sauf contrordre), le corps enseignant est compétent pour assurer leur sécurité
- Ne pas téléphoner, le réseau téléphonique doit rester à disposition des secours
- Ne pas se rendre sur les lieux de l'accident
- S'équiper d'une réserve d'eau potable, lampes de poche ou bougies, médicaments urgents, papiers personnels, vêtements de rechange, couvertures, matériels de confinement (linges, rubans adhésifs...)

Après une situation d'urgence :

- Il est nécessaire d'avoir connaissance des dommages causés (aux niveaux humain et matériel) et d'être conscient des dangers encore existants à la suite des dégâts matériels
- En cas d'évacuation, ne retourner à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la permission
- Faire appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz
- Se faire aider par votre médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir. Cela vaut particulièrement pour les enfants : parler de son expérience aide à comprendre et à mieux appréhender la situation

DICRIM

